



CONSIGNES FÉDÉRALES AUX JUGES ARBITRES **COMPÉTITIONS À LA PALME**

(Version 2 du 10 mars 2015)

1 - Documents à détenir à bord :

- . papiers du bateau (titre de navigation, attestation d'assurance)
- . permis mer (du pilote ou du JA)
- . un exemplaire du plan de transmission
- . un exemplaire de la liste des équipes
- . un exemplaire du plan de secours
- . un plan de la zone avec secteurs de surveillance
- . un exemplaire du règlement de compétition

2 - Matériel à détenir à bord

- . matériel de sécurité pour navigation jusqu'à 6 Nm d'un abri (1 brassière par personne, coupe circuit, lampe étanche, mouillage, écope, bout de remorquage, miroir de signalisation, 3 feux rouges à main, corne de brume, compas magnétique, carte de la zone papier ou électronique, résumé textuel et graphique du RIPAM, résumé graphique du système de balisage)
- . pavillon alpha de 50 cm de guindant (fourni par la Ligue si besoin), fixé verticalement sur mat (manche à balais télescopique fourni par la Ligue si besoin)
- . VHF chargée
- . téléphone chargé
- . papier / crayon
- . du matériel de rechange pour les compétiteurs : ceinture, masque, tuba, palmes
- . deux fanions compétiteurs de rechange
- . un sifflet

3 - Utilisation de la VHF :

3_1 Réglage de la VHF :

- verrouiller la VHF sur le bon canal : celui du plan de transmission donné par le directeur de compétition. La plupart des VHF ont une fonction « LOCK » qui neutralise les touches de changement de canal et évite ainsi les changements intempestifs.
- activer la puissance d'émission la plus forte. La plupart des VHF ont une touche Hi/Lo qui permet, par appuis successifs, de choisir la puissance d'émission.
- régler le squelsh. Le bon réglage est celui le plus bas possible, qui élimine néanmoins le bruit de fond.

3_2 Procédures radio :

- pour commencer une conversation, commencer par citer celui qu'on appelle, et s'identifier dans la foulée. Le JA à bord du bateau ayant pour indicatif sécu 3 qui appelle le PC mer doit dire : " PC mer de sécu 3 "
- attendre la réponse de l'appelé. Ici le PC mer répond : "sécu 3 de PC mer j'écoute" .
- ensuite dire distinctement ce qu'on a à dire.
- ne pas couper une conversation en cours.
- lors du « check radio » initialisé par le directeur de compétition avant de quitter le port, répondre dans l'ordre des indicatifs. Ainsi le JA à bord du bateau sécu 3 ne répond "sécu 3 à l'écoute " qu'après avoir laissé aux deux premiers le temps de répondre.
- avec une VHF portable, tenir l'antenne (donc la VHF) verticale et le plus haut possible : la portée dépend fortement de la hauteur de l'antenne.
- parler à l'abri du vent pour éviter le fort bruit produit par le vent dans le micro de la VHF.
- s'il y a trop de brouillage sur la fréquence, le directeur de compétition peut décider et ordonner le passage sur la fréquence de dégagement. Il demandera alors un accusé de réception : « A tous les bateaux de sécurité ici le PC mer. Passage sur la fréquence de dégagement canal 8, je répète pour tous les bateaux de sécurité passage sur le canal 8. Accusez réception ».
- l'accusé de réception se fait dans l'ordre des indicatifs des bateaux de sécurité : « sécu 1 bien reçu canal 8 » puis « sécu 2 bien reçu canal 8 », etc...

- une fois l'accusé de réception envoyé, passer sur la fréquence assignée, et attendre la demande de check radio :
- le check radio du PC mer sur le nouveau canal peut tarder : le PC mer peut en effet être encore sur le canal précédent, en train de vérifier que tous les bateaux ont accusé réception du changement de canal.
- Lorsqu'il a reçu tous les accusés de réception, le PC mer passe sur le nouveau canal et fait son check radio : « à tous les bateaux de sécurité ici PC mer. Check radio canal 8 »
- répondre à cette demande avec discipline, c'est-à-dire quand c'est son tour : « sécu 1 sur la fréquence », « puis « sécu 2 sur la fréquence », ...ne répondre que quand les indicatifs précédents ont répondu.
- si sécu N tarde à accuser réception, le PC mer invitera sécu N+1 à accuser réception avant sécu N.

4 - Rôles des juges arbitres

D'une façon générale, le juge arbitre est le bras droit du directeur de compétition : il participe à la sécurité et surveille l'application du règlement de compétition.

Sa présence au briefing de cadrage fait par le directeur de compétition la veille est obligatoire. Il doit :

4 – 1 Avant le départ :

- respecter les horaires de début de journée,
- vérifier que la VHF du bateau est bien audible et sur le bon canal à tout moment,
- vérifier que son téléphone est bien allumé, accessible et audible,
- vérifier la présence à bord des documents listés au point 1,
- vérifier la présence à bord du matériel listé au point 2,
- prendre connaissance du GPS, notamment des différents modes d'affichage,
- vérifier que les points GPS des zones sont bien créés et exacts.
- afficher la zone de compétition sur le GPS,
- assister au briefing de sécurité qui précède chaque manche.

4 – 2 pendant la compétition :

- répondre aux appels à la VHF avec discipline, en utilisant les indicatifs du plan de transmission,
 - respecter les consignes données par le directeur de compétition,
 - prévenir le directeur de compétition de toute impossibilité de respecter une consigne donnée,
 - effectuer une surveillance attentive du secteur confié par le directeur de compétition,
 - informer le directeur de compétition du nombre de compétiteurs présents dans le secteur de surveillance,
 - assurer la sécurité des compétiteurs vis-à-vis des plaisanciers par (et en informer le directeur de compétition),
 - dans la mesure où la profondeur et le ressac le permettent, porter assistance à tout compétiteur, après en avoir rendu compte au directeur de compétition,
 - après qu'il ait mouillé sa bouée, autoriser tout compétiteur à monter à bord (PB matériel, soif, envie pressente...).
- Le débarquer ensuite à l'endroit où sa bouée a été mouillée,
- surveiller le respect de la réglementation en matière de pêche sous-marine,
 - vérifier l'application du règlement de compétition,
 - dans la mesure où la profondeur et le ressac le permettent constater tout litige entre compétiteurs et en informer le directeur de compétition,
 - informer le directeur de compétition de tout cas justiciable d'un carton jaune ou rouge. Notifier au compétiteur la décision du directeur de compétition quant à l'attribution du carton,
 - dans la mesure où la profondeur et le ressac le permettent transmettre aux compétiteurs toute nouvelle information donnée par le directeur de compétition (nouvel horaire de fin de compétition, arrêt anticipé de compétition...),
 - demander l'accord du directeur de compétition pour tout déplacement en dehors de son secteur,
 - surveiller le respect de l'horaire de fin de compétition.

4 – 3 après la compétition :

- une fois tous les compétiteurs à terre, et après feu vert du directeur de compétition, rentrer au port,
- vérifier l'état de charge de la VHF,
- mettre le bateau soit au mouillage soit sur sa remorque,
- mettre en sécurité le matériel (voir point 2), et rassembler ses documents (voir point 1) de façon à les transmettre si besoin au juge arbitre de la manche suivante, ou à les rendre à l'organisation si la compétition est terminée.

5 – Sécurité

- le premier danger qui guette les compétiteurs, c'est l'hélice de votre bateau. Donc même en cas d'urgence, il faut garder à l'esprit ce premier danger.
- à moins de 100 m d'un compétiteur ou de sa bouée, le moteur doit être au point mort tant que le compétiteur n'est pas revenu en surface et que le compétiteur et son binôme (ou suiveur) sont bien visibles tout les deux.
- les déplacements sur zone doivent se faire à vitesse restreinte,
- en cas de ressac, ne pas s'approcher du bord :
- en cas de houle, surveiller les séries qui peuvent générer une déferlante de temps en temps.

6 - Respect de la réglementation

- la vitesse est limitée à 3 nœuds à l'intérieur des ports
- la vitesse est limitée à 5 noeuds dans les chenaux de sortie des ports, ainsi que dans la bande des 300 m.
- montrer le pavillon Alpha du début à la fin de la compétition, c'est-à-dire tant qu'il y a un compétiteur à l'eau.
- pêche interdite à moins de 150 m d'engins de pêche balisés (navires en action de pêche, filets, casiers).
- mais bien noter qu'un engin de pêche dont la balise ne comporte pas l'immatriculation du bateau du propriétaire est un engin illégal, qui n'entre donc pas dans la catégorie des engins de pêche balisés.

7 - Conseils / informations diverses

- prendre un vêtement de pluie très imperméable et qui coupe le vent,
- prendre des vêtements chauds,
- prendre une housse étanche pour le téléphone,
- prendre de quoi se protéger du soleil (crème, chapeau, lunettes),
- prendre de quoi boire,
- une paire de jumelles rend la surveillance très efficace et attrayante.